

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le douze décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Vaujany, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yves GENEVOIS, Maire.

Nombre de conseillers : en exercice 11
 présents 9
 votants 11

Présents : Yves GENEVOIS, Mariane MICHEL, Michel VACCON, Jean-Luc BASSET Brigitte ARNAUD, Eric DOURNON, Valérie MARTINET, Elvina SAVIOUX et Nadine VERNEY

Absents : Bruno AVEQUE et Jacques JOUANS

Pouvoir : Bruno AVEQUE à Eric DOURNON et Jacques JOUANS à Yves GENEVOIS

Secrétaire de séance : Elvina SAVIOUX

Objet : Logements Gîte de la Cure : Approbation des tarifs

La commune est propriétaire de l'ancien bâtiment de la Cure qu'elle a transformé en hébergements touristiques sous forme de gîte.

Cet ensemble, composé de 5 appartements, a fait l'objet au cours de cet automne 2022 d'un programme de travaux de rénovation qui permet de proposer d'autres affectations à ces logements. En fonction de leur typologie et de leur aménagement, il est désormais possible d'imaginer, dans ces appartements, le logement d'habitants permanents, le logement de travailleurs saisonniers ou même leur maintien en gîtes ou leur affectation pour l'accueil d'élèves ou de stagiaires de l'académie de patinage.

Compte tenu des travaux réalisés de modernisation de ces logements, il est souhaitable de procéder à l'adoption ou à la mise à jour des tarifs de locations.

Il est précisé que les 5 appartements des gîtes de la Cure sont meublés et équipés et que les abonnements électriques sont à la charge de la commune. A l'instar de ce qui a été mis en œuvre pour les logements du bâtiment B des Hauts de la Drayre, il est donc proposé d'ajouter au loyer une part "consommation électrique".

Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient au Conseil municipal de fixer les tarifs des locations des appartements de la commune.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'appliquer les tarifs suivants pour la location des appartements des gîtes de la Cure étant précisé que l'appartement 527771 est aménagé pour accueillir une colocation.

Ces tarifs seront applicables à compter du 15 décembre 2022

Logements Gîte de la Cure	Tarifs loyer mensuel	Tarifs "part consommation électrique"
Appartement 527771 – 75 m2	825 € / mois Soit 275 € par personne	75 € / mois Soit 25 € par personne
Appartement 527772 – 65 m2 dont environ 25 m2 de combles	400 € / mois	50 € / mois
Appartement 527773 – 70 m2 dont environ 30 m2 de combles	350 € / mois	50 € / mois
Appartement 527774 – 45 m2	500 € / mois	50 € / mois
Appartement 527775 – 40 m2	400 € / mois	50 € / mois

Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le 12/12/2022

SLOW

ID : 038-213805278-20221212-15_121222_05-DE

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés ;

- Décide de fixer les loyers mensuels des appartements du gîte de la Cure conformément au tableau présenté ci-dessus;
- Donne toutes délégations à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Certifié exécutoire.
Transmis en Préfecture le

Le Maire

Yves GENEVOIS

